

# LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 12 septembre 2024



COMMUNE D'ESNEUX

## DÉMISSION DU MANDAT D'UNE CONSEILLÈRE COMMUNALE ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL

Administration générale – Laura Iker

0478.25.55.43 – [laura.iker@esneux.be](mailto:laura.iker@esneux.be)

Suite à un déménagement pour une autre commune, Christie Morreale, conseillère communale et ancienne échevine, a transmis sa démission en tant que membre du conseil communal de la Commune d'Esneux.

Dès lors, c'est Muslim Chinkhoyev qui a été appelé à lui succéder sur base des résultats électoraux de 2018. Monsieur Chinkhoyev a prêté serment durant la séance du 12 septembre 2024 et siégera donc jusqu'au 2 décembre, date de l'installation du futur conseil communal qui découlera des élections du 13 octobre prochain.

## RÈGLEMENT COMMUNAL PORTANT SUR L'UTILISATION DES BOXES À VÉLOS INDIVIDUELS

Mobilité- Laura Iker

0478.255.543 – [laura.iker@esneux.be](mailto:laura.iker@esneux.be)

Dans le cadre de la stratégie "FAST-Mobilité 2030", qui vise à promouvoir les modes de transport alternatifs, le Conseil Communal a adopté un règlement pour l'utilisation des boxes à vélos individuels, récemment installés à Tilff, entre l'Église et l'Ourthe. Ces boxes sont mis à disposition gratuitement pour un usage temporaire, avec une limite de 48 heures, afin de faciliter l'intermodalité entre vélo, covoiturage, bus et train.

Les utilisateurs doivent respecter plusieurs règles : les boxes ne peuvent accueillir que des vélos et leurs accessoires (comme les casques), tandis que les tandem, trottinettes ou tricycles y sont interdits. Chaque vélo doit être sécurisé avec un cadenas personnel. Il est aussi rappelé que la commune ne fournit aucune surveillance des boxes et décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

En cas de non-respect du règlement, des amendes pouvant atteindre 350 euros sont prévues, ainsi que des frais liés à l'enlèvement d'objets non-conformes.

« Ces boxes à vélos offriront aux usagers un moyen sûr et pratique de combiner vélo et train. Ces installations visent à faciliter l'intermodalité, réduire la congestion autour des gares et encourager les modes de transport durables. », précise la Bourgmestre, Laura Iker, en charge de la mobilité.

Des boxes supplémentaires seront installés courant 2025 à proximité des gares d'Esneux, Méry et Hony. Pour toute question, veuillez contacter le service mobilité à [mobilite@esneux.be](mailto:mobilite@esneux.be) ou au 04/380.93.40.

# LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 12 septembre 2024



COMMUNE D'ESNEUX

## PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CRÈCHE POUR LA COMMUNE D'ESNEUX

Steve Metelitzin

0474.24.06.05 – [metelitzin.s@gmail.com](mailto:metelitzin.s@gmail.com)

La commune et le CPAS d'Esneux ont été sélectionnés par la Région wallonne dans le cadre du Plan Cigogne pour la création d'une nouvelle crèche de 49 places qui ouvrira à Mery à l'été 2026.

Dans ce cadre, suite à l'inflation de certains matériaux et essentiellement du bois, le projet a dû être repensé pour privilégier une ossature en terre cuite plutôt qu'en ossature bois. Il convient donc ici de relancer les lots correspondants.

Ces aménagements ne changent cependant pas la philosophie du projet qui sera entièrement construit en matériaux biosourcés et autonome d'un point de vue énergétique.

*« Ce nouveau bâtiment, énergétiquement autonome, accessible en mobilité douce via le Ravel verra le jour en 2026 et permettra de renforcer ce service public essentiel. Les crèches gérées par le CPAS auront alors 81 places d'accueil pour répondre aux besoins toujours plus nombreux des jeunes parents de notre commune. »* précise Steve Metelitzin, Président du CPAS et en charge des crèches communales.

## DÉMOLITION DU SITE DES PRÉS DE TILFF

Urbanisme – Adrien Calvaer

0485.92.26.69 – [adrien@calvaer.be](mailto:adrien@calvaer.be)

Les inondations de juillet 2021 ont provoqué de nombreux dégâts sur le territoire communal. Ce fut le cas notamment pour le site des Prés de Tilff. Le Conseil Communal a décidé d'approuver le cahier des charges concernant des travaux de démolition des zones qui sont reprises en « aléa inondation élevé ».

*« La Commune d'Esneux va bénéficier d'une subvention facultative du ministère pour réaliser ces travaux qui permettront, entre autres, de rendre le territoire plus perméable. »* précise Adrien Calvaer, Échevin de l'urbanisme.

Actuellement, la commune d'Esneux étudie l'avenir de l'ensemble du site des Prés de Tilff qui comprend notamment le bâtiment ravagé par un incendie et la Maison du Folklore. Les résultats de cette étude pourraient conduire, dans une seconde phase, à la démolition d'autres bâtiments.

## ÉGOUTTAGE ET RÉFECTION DE LA VOIRIE RUE LOUVETAIN

Travaux – Bernard Marlier

0486.32.27.58 – [bernard.marlier@esneux.be](mailto:bernard.marlier@esneux.be)

Des travaux vont être entrepris afin de raccorder la rue Louvetain au système d'égouts de la commune. En effet, celle-ci ne bénéficie actuellement pas de ce raccordement. L'Intercommunale AIDE prendra en charge l'installation du système d'égouttage.

Une fois l'égout central mis en place, des pré-raccordements seront installés à hauteur de chaque habitation pour permettre aux riverains de s'y connecter. Ils bénéficieront de 6 mois pour s'y raccorder. Le chantier sera attribué courant l'année 2024. Les travaux, quant à eux, débuteront au printemps 2025. Ce dossier prendra également en charge le solde de la rue Vieille Montagne dont l'égout doit être remplacé.